MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DE LA PECHE ET DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES

CABINET DU MINISTRE

B.P. 3 974 TEL. 01 76 13 81/ FAX : 01 77 37 44 * TRAVAIL - METER

FORUM DE L'ASSOCIATION TECHNIQUE INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX (ATIBT) DUBAI, LE 04 MARS 2017

INTERVENTION DE

MADAME ESTELLE ONDO

MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DE LA PECHE, DE L'ENVIRONNEMENT CHARGE DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES

(GABON)

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

Monsieur le Président de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux de m'avoir invité à prendre la parole à l'ouverture du présent Forum. Je voudrais tout particulièrement remercier les autorités des Emirats Arabes Unis qui ont autorisé et facilité la tenue de cet évènement.

L'invitation qui a été adressée à mon pays constitue la reconnaissance des mesures et des initiatives prises par le Gabon en matière d'aménagement durable des forêts tropicales et de valorisation des produits qui en sont issus.

Comme vous le savez, les pays du Bassin du Congo sont engagés dans la gestion durable et la valorisation de leurs ressources forestières. Cet engagement s'est traduit notamment par la Déclaration, dite de Yaoundé, qui a notamment institué la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) en charge de l'harmonisation des politiques, législations, institutions, normes et fiscalités entre les Etats membres.

La préservation de ce Bassin forestier passe par la mise en œuvre d'actions concertées entre les pays car les ressources, contrairement aux Hommes, ne connaissent pas les frontières.

Le Gabon, pour ne parler que de lui, a une couverture forestière de plus de 88% du territoire national ; ce qui en fait un pays indéniablement forestier.

De ce fait, le secteur forêt-bois occupe une place de choix dans la vision du **Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, telle que transcrite dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE).

En effet, ce secteur intervient dans la mise en œuvre des piliers « Gabon Vert » et « Gabon Industriel ».

L'objectif étant de faire du Gabon « un leader mondial du bois certifié » ; le tout soutenu par une politique de développement durable.

Ainsi, depuis la promulgation du Code forestier en vigueur en 2001, mon pays s'est engagé dans l'aménagement durable de ses concessions forestières ; faisant ainsi passé l'exploitant du statut de coupeur de bois à celui d'aménagiste.

Parallèlement, un accent particulier a été mis sur la transformation locale de la production avec des objectifs passant de 75% à 100% à l'heure actuelle.

De ce fait, l'ensemble des efforts réalisés par le Gabon dans le secteur forêt-bois portent sur la généralisation de l'aménagement forestier et la transformation plus poussée du bois.

Mesdames et Messieurs,

Mon pays s'inscrit dans une démarche Gagnant-Gagnant avec en filigrane, une amélioration de la contribution des autres ressources naturelles à l'économie nationale, d'une part; ainsi que la facilitation et la sécurisation des investissements, d'autre part.

Pour ce faire, certains leviers de relance de l'économie nationale ont été identifiés découlant d'actions déclinées dans ce que nous appelons le « Plan forêt-bois »

C'est ainsi que depuis 2009, plusieurs mesures ont été prises en vue de promouvoir la transformation plus poussée du bois au Gabon.

Il s'agit notamment de l'interdiction d'exportation des grumes qui oblige les opérateurs forestiers a procédé au moins à la première transformation locale de l'ensemble de leur production.

Il y a aussi eu la décision de création d'un fonds de soutien à l'accélération de l'industrialisation du secteur bois à travers l'allocation d'une enveloppe de 20 milliards de francs CFA. Les bénéficiaires étant les entreprises disposant d'un plan d'aménagement ou d'un plan d'industrialisation agréé. Les aides accordées dans le cadre de ce fonds « seront sans intérêts et leur durée de remboursement sera fixée par les équipes techniques en fonction du Business Plan présenté ».

Nous notons également la mise en place d'avantages fiscaux pour les petits exploitants forestiers, telle que l'exonération des droits d'entrée pour le matériel de transformation du bois pour les entreprises investissant dans la transformation.

Plus récemment, le Gabon a lancé le processus de création de la bourse nationale du bois qui aura pour but de jouer un rôle d'intermédiation et d'optimisation des relations clients/fournisseurs et permettre une fluidité dans l'alimentation des industries en bois et la certification du bois gabonais.

Le Gouvernement de la République a aussi pris des dispositions visant l'obligation de séchage pour tous les bois soumis à l'exportation et de transformation poussée pour certaines essences.

C'est vous dire que les autorités gabonaises sont résolument engagées dans la valorisation de leurs ressources ligneuses.

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Même s'il est vrai que les différentes mesures n'ont pas encore permis d'atteindre la vitesse de croisière, il n'en demeure pas moins que les performances réalisées ces dernières années dans la filière bois commencent à porter des fruits. C'est ainsi que depuis l'interdiction d'exportation des grumes, le chiffre d'affaires de l'industrie du bois a triplé passant de 38 milliards de FCFA en 2009 à 114 milliards de FCFA en 2014. La production des unités de sciage a, durant la même période, connu le même essor. Les unités de placage ont augmenté de 70% en moins de cinq ans.

La production de bois transformée, localement, demeure encore marginale en raison de la forte activité au niveau de la première transformation de sciage. Grâce au cluster du meuble de la Zone Economique à Régime Privilégié de Nkok, le rendement de cette branche devrait être dynamisé et de nouvelles opportunités d'affaires seront créées. Pour atteindre ce dynamisme, il s'agira désormais de faciliter des débouchés économiques de la production.

Je ne peux pas citer les initiatives prises par le Gabon sans parler des négociations FLEGT avec l'Union Européenne en vue d'améliorer la Gouvernance du secteur forêt-bois. Il en est de même des mesures en faveur de la préservation de l'environnement avec la généralisation des études d'impacts environnement, pour les projets d'envergure tel que l'implantation d'usines, et le respect des normes d'intervention en milieu forestier.

En plus des questions économiques et écologiques, une attention particulière est accordée à la prise en compte des communautés locales. En effet, les ressources forestières doivent aussi directement bénéficier aux populations vivant dans les zones faisant l'objet d'exploitation forestière ou près des sites où sont implantées les usines de transformation. Ceci concourant à la lutte contre la pauvreté et à la mise en œuvre du Pacte Social.

Toutes ces dispositions permettront, à terme, d'achever le triptyque Economie-Ecologie-Social qui concourt au développement durable dans lequel est résolument engagé mon pays.

Lorsque nous parlons des efforts entrepris par le Gabon, nous devons intégrer l'apport du secteur privé. Je ne reviendrai pas sur les superficies forestières certifiées FSC ou le nombre de certificats OLB délivrés, car ces données seront largement présentées au cours de ce Forum.

Je reviendrai plutôt sur la collaboration tissée entre l'administration forestière gabonaise et le secteur privé qui participe pleinement aux initiatives d'envergure tels que les négociations FLEGT et le récent exercice de révision du Code forestier.

Pour nous, les intervenants du secteur forêt-bois ne sont pas de simples opérateurs économiques mais ils constituent des partenaires à part entière qui permettront au Gabon d'atteindre les objectifs qu'il s'est assigné.

Concernant les systèmes de certification, le Gabon est ouvert à ceux qui prennent en compte nos réalités, nos politiques ainsi que nos ambitions de développement.

Mesdames et Messieurs,

Plusieurs contraintes minent encore le développement du secteur forêt-bois notamment l'exploitation forestière illégale et la faiblesse du tissu industriel. Toutefois, nous demeurons confiants car tout est mis en œuvre pour atteindre les résultats escomptés. La réussite passe par des collaborations franches entre l'ensemble des parties prenantes ainsi que des échanges d'expériences.

Plusieurs mesures sont identifiées dans le cadre du Programme de Relance de l'Economie. Il s'agit notamment :

- de l'adoption du nouveau code forestier et de ses textes d'application ;
- de l'application des mesures incitatives à la transformation du bois décidées en 2012;
- de la création d'un centre privé de promotion du bois gabonais, qui favorise l'exploitation des essences secondaires et de qualité basse;
- de la promotion de l'investissement productif en 2ème et 3ème transformation du Bois à Nkok;
- de l'étude de l'allègement de la TVA sur les produits de bois vendus sur le marché local et optimisation du processus de remboursement de la TVA.

Ainsi, le forum qui nous réunit ici aujourd'hui constitue une opportunité pour le Gabon de faire la promotion de la politique gabonaise et des efforts entrepris par le Gouvernement de la République en faveur des investisseurs.

Ma présence en ces lieux démontre la volonté des plus hautes autorités gabonaises de renforcer les partenariats avec le secteur privé en vue d'une part, de valoriser la production locale et d'autre part, d'améliorer la contribution du secteur bois à l'économie nationale.

A cet effet, je sollicite l'implication de l'ATIBT pour appuyer la mise en place de cadres de formation visant à soutenir la politique d'industrialisation plus poussée du bois.

Le message que je lance aujourd'hui aux opérateurs est « Aidez-nous à vous aider ». A l'endroit des partenaires techniques et financiers, je sollicite la mobilisation d'appuis multiformes pour accompagner les initiatives engagées.

Quant aux organisations de la société civile, notamment les ONG de conservation présentes à ce forum, je vous invite à être des forces de proposition et des acteurs de terrain aux fins de garantir la mise en œuvre des normes et procédures édictées.

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Je profite encore de l'occasion qui m'est offerte pour lancer un appel vibrant à toutes les parties prenantes et réitérer la volonté du Gabon de développer le secteur forêt-bois.

Je ne saurai clore mon propos sans réitérer mes remerciements à l'ATIBT et aux autorités des Emirats Arables Unis qui nous offrent l'opportunité de nous retrouver et qui, par leur invitation, reconnaissent les efforts entrepris par mon pays, le Gabon.

Vive la Coopération internationale,

Je vous remercie